

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 3–6 juin 2014**

## **PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION**

**Point 9 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2014/9-A**  
17 avril 2014  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROJETS DE DÉVELOPPEMENT — RÉPUBLIQUE KIRGHIZE 200662**

**Appui en faveur des filets de sécurité  
nationaux fondés sur des activités  
productives et de la résilience des  
communautés à long terme**

Nombre de bénéficiaires	210 000
Durée du projet	30 mois (1 <sup>er</sup> juillet 2014–31 décembre 2016)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	8 862 tonnes
Marqueur d'égalité hommes-femmes*	2A
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires et coûts connexes pour le PAM	8 090 784
Espèces et bons, et coûts connexes	1 695 200
Développement et augmentation des capacités	3 079 246
Coût total pour le PAM	16 844 199

\* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, M. M. Diab  
OMC\*:

Courriel: mohamed.diab@wfp.org

Directeur de pays: M. R. Saravanamuttu

Courriel: ram.saravanamuttu@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)

## RÉSUMÉ

L'insécurité alimentaire en République kirghize est saisonnière et va de pair avec une pauvreté chronique et croissante. Un tiers des 5,5 millions d'habitants vivent dans la pauvreté, et 14 pour cent sont en situation d'insécurité alimentaire.

Le produit intérieur brut a augmenté, mais les populations les plus pauvres n'ont pas bénéficié des retombées de la croissance. La dépendance à l'égard des importations a pour effet de soumettre les prix des denrées sur le marché intérieur à des fluctuations. Le secteur agricole, qui emploie 30 pour cent de la main-d'œuvre, se caractérise par de faibles niveaux de productivité, d'agrégation, de transformation et de commercialisation. La République kirghize est également exposée à diverses catastrophes naturelles et à des risques d'ordre climatique.

Le présent projet vise à accroître la capacité du Gouvernement à réduire l'insécurité alimentaire et la dénutrition, et à appuyer la résilience à long terme. Le PAM aidera les pouvoirs publics à élaborer des politiques et des stratégies en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale, et à être mieux à même de gérer les filets de sécurité fondés sur des activités productives.

Ce projet est conforme à l'évaluation du portefeuille d'activités menée en 2012, à l'issue de laquelle il avait été recommandé de mettre l'accent sur le développement et de rattacher davantage les activités aux programmes gouvernementaux. Il concorde en outre avec la Stratégie nationale de développement durable pour 2013–2017, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012–2016 et le Plan stratégique du PAM pour 2014–2017. Il appuie la réalisation de l'Objectif stratégique 3 du PAM et contribue à celle des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3 et 7.

## PROJET DE DÉCISION\*

Le Conseil approuve le projet de développement République kirghize 200662, "Appui en faveur des filets de sécurité nationaux fondés sur des activités productives et de la résilience des communautés à long terme" (WFP/EB.A/2014/9-A), proposé, sous réserve que des ressources soient disponibles.

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION

1. La République kirghize, pays enclavé à faible revenu et à déficit vivrier, est frontalier de la Chine, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. Trente-huit pour cent des 5,5 millions d'habitants vivent dans la pauvreté, dont 60 pour cent en milieu rural. Depuis la proclamation de l'indépendance en 1991, l'instabilité politique, les chocs économiques et les catastrophes naturelles ont mis en péril les progrès réalisés sur le front du développement.
2. Au classement de l'indice de développement humain de 2012, la République kirghize occupe le 125<sup>ème</sup> rang sur 187 pays, ce qui n'a pour ainsi dire pas changé depuis 1990. En 2011, l'aide publique au développement s'est élevée à 510 millions de dollars É.-U., soit 9,3 pour cent du revenu national brut<sup>1</sup>.
3. Le taux national de pauvreté, qui était passé de 63 pour cent en 2000 à 31,7 pour cent en 2009, est remonté à 38 pour cent en 2012<sup>2</sup>; il atteint 51 pour cent dans la province d'Osh et 55 pour cent dans la province de Jalal-Abad. Ces chiffres illustrent la nécessité de s'attaquer aux questions d'équité pour permettre aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de vivre dans de meilleures conditions<sup>3</sup>.
4. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant a été multiplié par trois entre 2002 et 2012, passant de 322 dollars à 1 160 dollars; son taux de croissance a connu des fluctuations, de 6,4 pour cent en 2006–2008 à –0,9 pour cent en 2012<sup>4</sup>. Toutefois, les groupes les plus démunis – petits agriculteurs et personnes tributaires pour survivre du versement d'allocations et d'indemnités ou au chômage – n'ont pas profité à parts égales de cette croissance, en partie en raison de l'instabilité politique et des fluctuations des prix des denrées<sup>5</sup>. En 2012, les fonds envoyés par un tiers de la main-d'œuvre au Kazakhstan et en Fédération de Russie ont représenté 28 pour cent du PIB<sup>6</sup>: l'économie est donc encore plus exposée aux chocs financiers extérieurs, ce qui a des répercussions sur les populations pauvres et vulnérables.
5. Le secteur agricole, qui représente 18 pour cent du PIB, a connu une croissance plus lente que l'économie dans son ensemble. Il emploie 30 pour cent de la main-d'œuvre, et 90 pour cent de la production agricole proviennent de 300 000 petites exploitations<sup>7</sup> caractérisées par de faibles niveaux de productivité, d'agrégation, de transformation et de commercialisation<sup>8</sup>. La dégradation des terres et la désertification touchent 90 pour cent des terres agricoles.

<sup>1</sup> Voir [www.aidflows.org](http://www.aidflows.org).

<sup>2</sup> Conséquence essentiellement de la récession mondiale de 2008/09 et des troubles civils qui ont éclaté à la mi-2010. Maunder, N. 2013. *Social Protection in the Kyrgyz Republic* (non publié).

<sup>3</sup> Banque mondiale. 2013. *Kyrgyz Republic Partnership Program Snapshot*. Washington.

<sup>4</sup> Fonds monétaire international. 2013. *World Economic Outlook Database*. Washington.

<sup>5</sup> En 2011, le coefficient de Gini pour la République kirghize s'établissait à 0,334, contre 0,290 pour le Kazakhstan et 0,308 pour le Tadjikistan en 2009.

<sup>6</sup> Banque nationale de la République kirghize.

<sup>7</sup> La superficie moyenne des petites exploitations est de 2,7 hectares.

<sup>8</sup> Ministère de l'agriculture. 2013. *Agro-Industrial Development Strategy of the Kyrgyz Republic, 2013–2020*. Bichkek.

6. En 2012, la production intérieure n'a pas permis de satisfaire les besoins nationaux en pain, viande, huile végétale, sucre, fruits et légumes<sup>9</sup>. En 2012/13, la République kirghize a produit l'équivalent de 58 pour cent de ses besoins en blé. Les pertes après-récolte ont atteint 30 pour cent<sup>10</sup>. La dépendance à l'égard des importations a pour effet de soumettre les prix des produits alimentaires sur le marché intérieur aux variations des cours internationaux, ce qui accentue l'insécurité alimentaire.
7. L'insécurité alimentaire en République kirghize est saisonnière et va de pair avec une pauvreté croissante et chronique<sup>11</sup>. La sécurité alimentaire s'est légèrement améliorée fin 2013, principalement grâce à la hausse de la production agricole et à la plus grande stabilité des prix des denrées. En septembre 2013, le PAM a estimé que 770 000 personnes, soit 14 pour cent de la population, souffraient d'insécurité alimentaire, grave dans 4 pour cent des cas et modérée dans 10 pour cent des cas. Les disparités régionales sont marquées, les provinces de Jalal-Abad et d'Osh présentant les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire les plus élevés.
8. La République kirghize est exposée aux séismes, aux inondations, aux glissements de terrain, à la sécheresse et aux vagues de froid; le changement climatique risque d'aggraver ces risques et de réduire encore la sécurité alimentaire<sup>12</sup>. À moyen terme, l'augmentation de la fonte des glaces et la variabilité des précipitations pourraient avoir un effet préjudiciable sur le rendement agricole et, à long terme, la baisse de la pluviosité annuelle pourrait réduire la disponibilité de l'eau, accentuer la sécheresse et accélérer la dégradation des sols.
9. Les indicateurs relatifs à la santé et à la nutrition reflètent les risques sous-jacents auxquels sont exposées les personnes démunies et en situation d'insécurité alimentaire. Le taux de mortalité maternelle est élevé (49,1 décès pour 100 000 naissances vivantes) mais depuis 2008, le taux de mortalité infantile a diminué pour s'établir à 27 décès pour 1 000 naissances vivantes et celui des enfants de moins de 5 ans à 31 décès pour 1 000 naissances vivantes, grâce aux soins périnataux offerts et à la gestion intégrée des programmes relatifs aux maladies infantiles. Le taux de retard de croissance est de 18 pour cent au niveau national, avec d'importantes variations régionales: dans la ville d'Osh et dans les provinces d'Osh et de Batken, les taux dépassent le seuil jugé "acceptable" par l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir 20 pour cent<sup>13</sup>. Quarante-trois pour cent des enfants et 35 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans anémiés, et 32 pour cent des enfants présentent des carences en vitamine A<sup>14</sup>. Du fait de la perte de productivité liée à la hausse de la mortalité et à l'altération du développement cognitif et physique, la dénutrition coûte à l'économie 32 millions de dollars par an<sup>15</sup>.

<sup>9</sup> Programme national d'exécution de la stratégie nationale de développement durable, 2013–2017.

<sup>10</sup> Ministère de l'économie, juillet 2013.

<sup>11</sup> Évaluation de la sécurité alimentaire des ménages (septembre 2013) et programmation saisonnière basée sur les moyens d'existence dans les provinces d'Osh et de Naryn.

<sup>12</sup> PAM. 2013. *Climate Risk and Food Security in the Kyrgyz Republic*. Bichkek.

<sup>13</sup> Comité national de statistique, Ministère de la santé, 2013, rapport de l'enquête démographique et sanitaire de 2012 en République kirghize, Bichkek.

<sup>14</sup> Voir: [http://www.unicef.org/ceecis/KyrgyzstanNutritionReport\\_\(final\\_June\\_12\\_2011\).pdf](http://www.unicef.org/ceecis/KyrgyzstanNutritionReport_(final_June_12_2011).pdf).

<sup>15</sup>

Voir:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/ECAEXT/0,,contentMDK:22940730~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:258599,00.html>.

10. Certaines difficultés liées à l'enrichissement des aliments nuisent à la sécurité alimentaire et à l'état nutritionnel de la population. En dépit des prescriptions nationales en matière d'enrichissement des aliments, 39,5 pour cent des ménages seulement utilisent du sel suffisamment iodé<sup>16</sup>. Compte tenu de la disponibilité limitée, la farine de blé enrichie est peu consommée. La République kirghize a adhéré au mouvement Renforcer la nutrition (SUN).
11. Au classement de l'indice des inégalités de genre de 2012, la République kirghize se place au 64<sup>ème</sup> rang sur 148 pays. Les femmes ont peu accès aux ressources et leur pouvoir de décision est faible, mais les ménages dirigés par une femme ne sont pas plus exposés à l'insécurité alimentaire que ceux dirigés par un homme. Selon l'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages effectuée par le PAM en septembre 2013, 9 pour cent des ménages dirigés par une femme et 16 pour cent de ceux dirigés par un homme sont en situation d'insécurité alimentaire; les ménages ayant une femme à leur tête reçoivent souvent des fonds envoyés par des membres de la famille vivant à l'étranger. Les femmes dont le conjoint est un travailleur migrant doivent assumer une charge supplémentaire liée aux travaux agricoles et à l'élevage. La République kirghize est l'un des six pays participant à un projet pilote mis en œuvre par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PAM et le Fonds international de développement agricole, dont l'objectif est de promouvoir l'émancipation économique des femmes rurales.
12. La déficience du système de protection sociale est un aspect important de l'insécurité alimentaire. Les dépenses consacrées à la protection sociale sont relativement élevées (5,7 pour cent du PIB), mais l'assistance sociale n'est pas efficacement ciblée<sup>17</sup>. L'allocation mensuelle pour les familles pauvres, qui est la seule prestation sociale ciblant les ménages les plus démunis, est correctement ciblée dans la mesure où les 40 pour cent les plus pauvres de la population bénéficient de 80 pour cent des transferts, mais d'importantes erreurs d'exclusion subsistent. Le montant des versements est, en moyenne, de 10 dollars par mois, soit 12 pour cent seulement du coût de la vie minimal, ce qui n'est pas suffisant pour rompre le cycle de la pauvreté<sup>18</sup>. La prestation sociale mensuelle vient en aide aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler ou qui n'ont pas droit à une pension, mais seuls les 40 pour cent les plus pauvres en bénéficient<sup>19</sup>.
13. La Stratégie nationale de développement durable encourage l'unité nationale, la stabilité, l'état de droit et le partage de la croissance, mais la sécurité alimentaire est plus synonyme dans les esprits d'autosuffisance nationale que de composante des moyens d'existence des ménages ou de question liée à l'accès à la nourriture et à son utilisation. Les liens entre la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection sociale et la gestion des risques de catastrophe font en outre défaut: ces questions transversales sont traitées à l'aide d'outils propres à différents secteurs.

---

<sup>16</sup> Voir: <http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=7516712>.

<sup>17</sup> Banque mondiale. 2013. *Social Safety Nets in the Kyrgyz Republic*. Washington.

<sup>18</sup> Banque mondiale. 2012. *Kyrgyz Republic: Minimum Living Standards and Alternative Targeting Methods for Social Transfers*. Washington.

<sup>19</sup> PAM. 2013. *Social Protection in the Kyrgyz Republic* (non publié).

## COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

14. Depuis 2008, le PAM a mis en œuvre deux opérations d'urgence, une opération spéciale, l'intervention prolongée de secours et de redressement 200036 et le projet de développement 200176. Il a ce faisant progressivement réorienté ses activités, passant des secours au relèvement et au développement.
15. L'évaluation du portefeuille d'activités conduite en 2012<sup>20</sup> a permis de constater que les interventions du PAM étaient appropriées et efficaces, et qu'elles utilisaient les partenariats et les ressources de manière efficiente; elles étaient en outre très rentables, notamment parce que le coût de revient de la farine de blé livrée par le PAM était de l'ordre de 30 dollars par sac, alors que les prix du marché se situaient entre 27 et 32 dollars par sac au moment de l'évaluation. L'équipe d'évaluation avait jugé l'analyse de la sécurité alimentaire effectuée par le PAM "excellente" et le système de suivi mis en place "solide", avec peu de cas de détournement ou de mauvaise utilisation. Les communautés appréciaient les activités Vives pour la création d'avoires (VCA), en particulier pour ce qui était de leurs effets au niveau des revenus et du score de consommation alimentaire: d'après 62 pour cent des ménages, ces activités avaient donné lieu à des améliorations durables au niveau des communautés et des moyens d'existence. Le suivi effectué par le PAM a confirmé que le nombre de bénéficiaires indirects utilisant les avoires créés dans le cadre du projet était quatre fois plus élevé que le nombre de bénéficiaires directs.
16. L'évaluation a toutefois constaté que le portefeuille du PAM n'était pas suffisamment en phase avec les programmes gouvernementaux, notamment le système national de protection sociale. Il fallait renforcer encore la complémentarité entre l'action menée et celle d'autres partenaires afin d'obtenir plus d'impact au niveau national. Il était également recommandé que le bureau de pays élabore un descriptif de stratégie de pays afin de déterminer les orientations à donner à long terme aux interventions du PAM. Le présent projet a été conçu compte tenu des constatations issues de l'évaluation.
17. Le descriptif de stratégie de pays, dont l'élaboration a débuté en 2013, répertorie les domaines dans lesquels le PAM pourrait tirer parti de ses points forts et de son expérience, à savoir: i) la sécurité alimentaire, l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité, et le suivi et l'évaluation; ii) la conception et la mise en œuvre d'interventions axées sur les filets de sécurité faisant appel à des activités VCA et à la formation dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique et du renforcement des moyens d'existence; iii) l'établissement de partenariats avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG); et iv) sa présence sur le terrain à l'échelle des communautés.
18. D'après le descriptif de stratégie de pays, il fallait renforcer les capacités du Gouvernement et des partenaires dans les domaines du développement rural, de la protection sociale, de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, et le PAM devait davantage appuyer l'élaboration de politiques, de systèmes et d'interventions novatrices pour permettre de transposer les activités à plus grande échelle dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement. Les futures interventions devraient harmoniser et améliorer les filets de sécurité fondés sur des activités productives, et appuyer l'adaptation au changement climatique, conformément à ce qu'a demandé le Gouvernement, en tirant parti de l'expérience du PAM en matière de suivi et d'évaluation, de suivi de la sécurité alimentaire et d'évaluation de la sécurité alimentaire.

<sup>20</sup> Voir: WFP/EB.A/2013/7-B.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

19. Le présent projet s'inspirera: i) de la Stratégie nationale de développement durable; ii) des piliers 2 et 3 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2012–2016 (voir l'annexe II); et iii) de l'Objectif stratégique 3<sup>21</sup>. Il contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3 et 7<sup>22</sup>. Il est proposé qu'il dure 30 mois, conformément au cycle du PNUAD.
20. L'objectif est de doter le Gouvernement de plus de moyens pour pouvoir appuyer durablement la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des groupes les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire, en se concentrant sur le développement rural, la protection sociale, la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. L'appui sera apporté dans le cadre de deux composantes décrites ci-après.

### Composante 1: Développement des capacités et assistance technique

21. Cette composante repose sur deux approches:
- i) **Fourniture de conseils pratiques et sensibilisation** – élaboration et exécution de politiques et de stratégies relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la protection sociale et à la gestion des risques de catastrophe en vue de réduire l'insécurité alimentaire et la dénutrition. Le PAM préconisera d'adopter une approche multisectorielle à cet égard, l'accent étant mis sur les filets de sécurité fondés sur des activités productives, la résilience face aux chocs, la nutrition et l'égalité des sexes. Le PAM appuiera le Gouvernement et les partenaires dans diverses enceintes<sup>23</sup>, et les aidera à faire en sorte que la sécurité alimentaire et la nutrition soient intégrées dans les politiques et les programmes. Il donnera des conseils pour l'élaboration du plan d'action en matière de protection sociale pour 2015–2017 et du programme relatif à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour 2015–2017; il concourra également à la formulation du programme national relatif à l'adaptation au changement climatique et au mouvement SUN.
  - ii) **Amélioration des systèmes et des outils** – le PAM aidera le Gouvernement: i) à harmoniser et cibler les dispositifs d'assistance sociale, par exemple en associant davantage de conditions aux filets de sécurité; ii) à moderniser les systèmes d'information ayant trait à la sécurité alimentaire, et les systèmes de suivi et d'évaluation concernant les filets de sécurité fondés sur des activités productives; iii) à analyser les risques que les catastrophes naturelles et le changement climatique font peser sur la sécurité alimentaire, dans la perspective d'établir une base d'éléments factuels au service de la résilience; et iv) à assurer la préparation aux situations d'urgence et à planifier les interventions en cas de crise, y compris le renforcement des capacités nationales en vue de pouvoir transposer à plus grande échelle les systèmes d'assistance et la détermination des liens existant avec la gestion des réserves alimentaires.

<sup>21</sup> Objectif stratégique 3 – Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels.

<sup>22</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement: 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 7 – Préserver l'environnement.

<sup>23</sup> Le PAM a appuyé la réalisation d'une étude sur la portée de la protection sociale, en collaboration avec l'Académie de gestion et sous les auspices de la présidence de la République kirghize.



## Composante 2: Accroître la résilience des communautés grâce à l'assistance alimentaire et à des partenariats complémentaires

22. Cette composante appuiera la mise au point de filets de sécurité fondés sur des activités productives et sera étayée par la composante 1, les analyses du contexte, la programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence et la planification communautaire. Le ciblage des ménages en situation d'insécurité alimentaire sera effectué à l'aide des systèmes en place afin d'assurer la coordination de l'assistance sociale; les synergies développées avec les interventions des partenaires renforceront l'impact. Un système de suivi et d'évaluation sera conçu en vue d'établir une base d'éléments factuels permettant de renforcer la résilience des communautés à long terme. Les activités seront transposées à plus grande échelle dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduire la vulnérabilité et accroître la résilience face aux chocs.
23. Les filets de sécurité fondés sur des activités productives qui seront mis en place viseront notamment: i) à créer et remettre en état des avoirs communautaires et personnels; ii) à aider les petits exploitants à établir des chaînes de valeur alimentaires, à réduire les pertes après-récolte et à améliorer la transformation et la commercialisation des denrées; et iii) à promouvoir la gestion communautaire des risques de catastrophe moyennant la construction de dispositifs de réduction des risques physiques et l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence. L'accent mis sur les responsabilités confiées aux femmes et leur émancipation économique favorisera l'égalité entre les sexes.
24. Le PAM exécutera le projet par le biais des partenariats noués avec le Gouvernement et d'autres acteurs, comme indiqué ci-après:
- **Élaboration de politiques et de stratégies:** le PAM prendra part aux groupes de travail dirigés par le Gouvernement et les donateurs<sup>24</sup>.
  - **Systèmes et outils:** le PAM travaillera avec les entités gouvernementales et la FAO pour ce qui est des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe; et avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les questions touchant la nutrition et l'enrichissement des aliments. Il s'emploiera également à intensifier sa collaboration avec la Banque mondiale et l'Union européenne dans les secteurs de la protection sociale et du développement rural.
  - **Sur le terrain:** le PAM s'appuiera sur les partenariats noués avec le Ministère de l'agriculture et des améliorations, le Ministère des situations d'urgence, le Ministère du développement social, l'Agence nationale de protection de l'environnement et de sylviculture, l'Agence allemande de coopération internationale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>25</sup>, le PNUD et ONU-Femmes. Le PAM contribuera aux travaux financés par le Gouvernement suédois qui visent à élaborer une politique en matière de changement climatique et d'adaptation. Les ONG partenaires joueront un rôle déterminant à cet égard.

<sup>24</sup> Groupe de travail sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, Conseil de coordination des partenaires de développement, Groupe de travail sur l'éducation, Groupe de travail sur l'enrichissement de la farine, Plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophe, Groupe de travail sur la nutrition, mouvement SUN et Groupe de travail sur la protection sociale.

<sup>25</sup> Le projet relatif à la gestion durable des ressources forestières et foncières dans les régions montagneuses sur fond de changement climatique, financé par le FEM par l'intermédiaire de la FAO, contribue à la gestion durable des forêts et des terres à la faveur de l'élaboration de politiques, du reboisement et de l'offre d'une assistance technique.

25. La composante 1 sera coordonnée avec le projet de développement 200176 pour assurer l'intégration de l'alimentation scolaire dans le système de protection sociale.
26. Le projet de développement 200662 tiendra compte de la nutrition, et un appui sera apporté en matière de plaidoyer, d'enrichissement des aliments, d'intégration de la nutrition dans le dispositif de protection sociale, de diversification de la consommation alimentaire, de liens avec l'alimentation scolaire et de participation au mouvement SUN. Les interventions d'assistance alimentaire ciblées auront pour but de faire connaître la contribution d'habitudes alimentaires améliorées à la réduction du retard de croissance et des carences en micronutriments. On s'efforcera de les relier à des activités de sensibilisation à la nutrition.
27. Le ciblage sera effectué à l'aide d'un indice composite de la sécurité alimentaire, et priorité sera donnée aux ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones exposées aux catastrophes naturelles (voir l'annexe III).

<b>TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ<sup>26</sup></b>			
<b>Activité</b>	<b>Hommes/garçons</b>	<b>Femmes/filles</b>	<b>Total</b>
Vivres pour la création d'avoirs	71 400	72 600	<b>144 000</b>
Vivres pour la formation	17 800	18 200	<b>36 000</b>
Espèces pour la création d'avoirs	11 800	12 200	<b>24 000</b>
Espèces pour la formation	3 000	3 000	<b>6 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>104 000</b>	<b>106 000</b>	<b>21 000</b>

28. La plupart des bénéficiaires recevront des vivres; les transferts monétaires seront augmentés lorsque cela sera pertinent, notamment dans les provinces de Talas et de Batken, où un examen mené par le PAM en mai 2013 du fonctionnement des marchés, des prestataires de services financiers et d'autres conditions requises a conclu que cette modalité d'assistance pouvait être utilisée et était efficace.

<sup>26</sup> Dans le cadre du projet de développement 200662, les interventions relatives aux filets de sécurité fondés sur des activités productives bénéficieront à 210 000 participants, principalement des hommes pour ce qui est de la création d'avoirs matériels, et des femmes pour ce qui est de la formation.

<b>TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)<sup>27</sup></b>		
	<b>Création d'avoirs/formation – vivres<sup>28</sup></b>	<b>Création d'avoirs/formation – espèces</b>
Farine de blé	682	–
Huile végétale	64	–
Espèces/bons ( <i>en dollars par personne et par jour</i> )	–	0,59
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>0,59</b>
Total kcal/jour	2 900	s.o.
% kcal d'origine protéique	11	s.o.
% kcal d'origine lipidique	23	s.o.
Nombre de jours d'alimentation par mois, trois mois par an	22 <sup>29</sup>	22

29. L'assortiment alimentaire contient de la farine de blé et de l'huile végétale, ce qui est adapté compte tenu du régime alimentaire des Kirghizes. Les aliments seront enrichis conformément aux normes du PAM<sup>30</sup> afin de répondre aux besoins en micronutriments<sup>31</sup>. Le montant des transferts monétaires correspond au prix sur le marché des denrées qui composent les rations distribuées dans le cadre des activités VCA, établies sur la base de normes de travail<sup>32</sup>.

<sup>27</sup> Les participants recevront une ration familiale prévue pour cinq personnes.

<sup>28</sup> Un "jour-personne" correspond à un travail accompli en quatre heures.

<sup>29</sup> Les besoins sont calculés sur la base de 22 jours de travail par mois en moyenne. Les participants ayant mené à bien 22 travaux recevront une ration équivalant à 64,9 dollars par ménage. Le cycle moyen des activités VCA, soit 90 normes de travail, varie en fonction des paramètres du projet. Le montant du transfert est fonction du nombre de travaux achevés.

<sup>30</sup> La farine de blé sera enrichie en vitamines A, B1, B2, B3 et B12, en fer et en zinc; l'huile végétale sera enrichie en vitamines A et D.

<sup>31</sup> La ration du PAM se compose d'aliments de base et permet aux ménages d'utiliser des ressources pour diversifier leur régime alimentaire.

<sup>32</sup> Le montant du transfert dans le cadre des activités Espèces pour la création d'avoirs ou pour la formation est calculé en fonction du prix de détail sur le marché des denrées composant la ration prévue pour les activités Vivres pour la création d'avoirs ou pour la formation.

<b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ESPÈCES ET BONS PAR ACTIVITÉ</b>			
	<b>Activité 1 vivres (en tonnes)</b>	<b>Activité 2 espèces (en dollars)</b>	<b>Total</b>
Céréales (blé)	8 100	–	<b>8 100</b>
Huile et matières grasses (huile végétale)	762	–	<b>762</b>
Espèces/bons (en dollars)	–	1 593 000	<b>1 593 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 862</b>	<b>1 593 000</b>	<b>1 593 000</b>

30. Le projet de développement 200662 vise à appuyer le développement des capacités du Gouvernement au moyen du détachement de membres du personnel, de formations et d'ateliers. Les politiques, les systèmes et les filets de sécurité durables et fondés sur des activités productives, une fois élaborés, devraient permettre de répondre plus efficacement aux besoins des populations vulnérables, ce qui favorisera la réduction progressive de l'appui apporté et, au bout du compte, le transfert des responsabilités.

## GESTION, SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

31. Le Ministère du développement social sera le principal partenaire d'exécution du PAM: un mémorandum d'accord spécifiant les objectifs, les activités et les effets directs attendus ainsi que les obligations mutuelles sera conclu. Le projet sera mis en œuvre en coopération avec le Ministère de l'agriculture et des améliorations, le Ministère des situations d'urgence et l'Agence nationale de protection de l'environnement et de sylviculture.
32. Un groupe de travail composé de fonctionnaires ministériels et de partenaires stratégiques assurera la coordination du projet sous la houlette du Ministère du développement social.
33. Des comités rassemblant des représentants des autorités des villages et des districts, des dirigeants communautaires et des partenaires locaux seront établis pour assurer la prise en main des activités à l'échelle locale et inciter les instances locales et les communautés à apporter soutien et contributions.
34. Les activités sur le terrain seront exécutées en collaboration avec les organismes des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et des ONG, comme Shoola, l'Agence pour les initiatives de développement et l'Alliance pour le développement des communautés. Le Gouvernement, les instances locales et les communautés dirigeront la conception, le ciblage, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation du projet. Le PAM se chargera de la supervision ainsi que du suivi et de l'évaluation des activités; il diffusera également les enseignements tirés.
35. Le PAM appliquera ses procédures normalisées en matière d'achat de produits alimentaires. En coordination avec les pouvoirs publics, il utilisera les entrepôts situés à Bichkek et à Osh; le Gouvernement prendra en charge les dépenses liées au déchargement et au stockage des produits, et fournira des camions pour les livraisons; le suivi des livraisons sera assuré à l'aide du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits du PAM.

36. Le PAM et le Ministère du développement social vérifieront le ciblage des bénéficiaires. Les contrôleurs du PAM se rendront sur les sites du projet pendant la mise en œuvre; avec l'aide d'instituts de recherche, le PAM assurera le suivi des effets de l'utilisation des vivres ou des espèces distribués. Afin de veiller à ce que diverses parties prenantes soient impliquées, le PAM encouragera les administrations locales, les dirigeants communautaires et les représentants de la société civile à prendre part aux activités de suivi et à communiquer régulièrement des informations en retour.
37. Dans la mesure du possible, les transferts monétaires seront effectués par l'intermédiaire de systèmes et de banques déjà établis, qui couvrent de vastes zones et offrent des services fiables à des prix compétitifs.
38. Le PAM travaillera avec le Ministère du développement social et d'autres partenaires à la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact de l'appui apporté aux filets de sécurité fondés sur des activités productives; il veillera également à ce que des données ventilées par sexe concernant les bénéficiaires soient collectées.
39. Afin que le PAM puisse réorienter ses activités vers l'appui à l'élaboration de politiques et de systèmes, le bureau de pays proposera à son personnel des services de formation et d'accompagnement professionnel, et lui permettra de bénéficier d'affectations temporaires; des experts supplémentaires seront engagés selon les besoins.
40. Le bureau de pays procédera à un examen à mi-parcours et à une évaluation des opérations, qui tiendront compte des enseignements régulièrement tirés par le PAM, le Ministère du développement social et le groupe de travail interministériel. L'évaluation des opérations devrait être effectuée début 2016 et éclairer la future orientation du projet.

---

## GESTION DES RISQUES

41. Parce que le nombre de donateurs appuyant ses interventions en République kirghize est limité, le PAM cherchera à élargir la base de donateurs et à obtenir des financements plus prévisibles; il s'emploiera en outre à renforcer ses actions de plaidoyer et de communication.
42. Compte tenu du risque que l'instabilité politique et des troubles civils entraînent la suspension du projet de développement 200662, le PAM s'efforcera de limiter les retombées en établissant de solides partenariats opérationnels avec diverses organisations nationales.
43. Des difficultés inattendues liées aux capacités des partenaires nationaux pourraient retarder la mise en œuvre; pour y parer, le PAM continuera de nouer des partenariats avec une vaste gamme d'organismes de développement afin de garantir la durabilité et de limiter les risques.
44. La République kirghize est exposée aux catastrophes naturelles et à d'autres phénomènes perturbateurs. Le niveau de préparation aux catastrophes s'est amélioré à l'échelle nationale, mais il reste beaucoup à faire pour renforcer les systèmes de préparation et d'alerte rapide, et accroître les capacités d'intervention en cas de catastrophe de grande ampleur. Pour faire face à ces risques, le PAM continuera à aider le Ministère des situations d'urgence et le Ministère du développement social à établir des systèmes d'intervention, et il participera régulièrement aux activités relatives à la planification des interventions d'urgence et à la poursuite des opérations.

## **Gestion des risques touchant la sécurité**

45. Le PAM prend part aux évaluations de la sécurité menées par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et aux réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au niveau central et à celui des bureaux auxiliaires. Les bureaux, les locaux, les équipements et les lieux de résidence du PAM sont en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe et le registre des risques du bureau de pays sont régulièrement mis à jour et servent de référence pour examiner les nouveaux scénarios.
46. Les déplacements du personnel sont soumis aux procédures du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies; les régions septentrionales sont classées au niveau 2 et les régions méridionales au niveau 3 du système de niveaux d'insécurité. Si l'insécurité venait à restreindre la mobilité du personnel, les partenaires coopérants du PAM ont les moyens nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre et le suivi.

## ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
<b>Produits alimentaires</b>			
Céréales	8 100	6 138 180	
Huile et matières grasses	762	991 828	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>8 862</b>	<b>7 130 008</b>	
Transport extérieur		43 723	
Transport terrestre, entreposage et manutention		325 354	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		591 699	
<b>Produits alimentaires et coûts connexes<sup>1</sup></b>			<b>8 090 784</b>
Espèces et bons		1 593 000	
Coûts connexes		102 200	
<b>Espèces et bons, et coûts connexes</b>			<b>1 695 200</b>
<b>Développement et augmentation des capacités</b>			<b>3 079 246</b>
Coûts opérationnels directs			12 865 230
Coûts d'appui directs <sup>2</sup> (voir l'annexe I-B)			2 877 012
<b>Total des coûts directs du projet</b>			<b>15 742 242</b>
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) <sup>3</sup>			1 101 957
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>16 844 199</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

**ANNEXE I-B**

<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs	1 336 717
Agents des services généraux	377 058
<b>Total partiel</b>	<b>1 713 775</b>
<b>Dépenses de fonctionnement et autres</b>	345 125
<b>Dépenses d'équipement</b>	159 000
<b>Sécurité</b>	101 300
<b>Voyages et transport</b>	405 812
<b>Études préalables, évaluations et suivi<sup>1</sup></b>	152 000
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>2 877 012</b>

<sup>1</sup> Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont réalisées par le personnel du bureau de pays, les coûts sont inclus dans les rubriques Dépenses de personnel et frais connexes et Voyages et transport.



## ANNEXE II – CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p><b>Effets directs repris du PNUAD</b></p> <p>Pilier 2, effet direct 1: D'ici à 2016, les groupes vulnérables bénéficient de l'amélioration du système de protection sociale en matière de sécurité alimentaire; [...] de services de protection sociale et de prestations sociales.</p> <p>Pilier 3, effet direct 3: D'ici à 2016, le cadre de gestion des risques de catastrophe est mis en conformité avec les normes internationales, notamment le Cadre d'action de Hyogo. [...]</p>	<p><b>Indicateurs d'effets directs du PNUAD</b></p> <p>Augmentation de 60% à 80% de la proportion des ménages en situation d'extrême pauvreté bénéficiant des transferts monétaires destinés à lutter contre la pauvreté</p> <p>Augmentation de 40% à 55% de la proportion des ménages bénéficiant d'une aide dont le score de consommation alimentaire n'est plus "insuffisant" mais "limite", voire "acceptable"</p> <p>Intégration des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans 10% au moins des plans de développement locaux établis par les administrations autonomes locales</p> <p>Réduction des facteurs de vulnérabilité dans 10% des communautés exposées aux catastrophes naturelles</p>	<p>Il ne se produit aucun choc politique ou économique important, et aucun conflit majeur n'éclate.</p>
<b>Indicateurs transversaux</b>		
<p><b>Problématique hommes-femmes</b></p> <p>Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de ménages bénéficiant d'une assistance au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par l'homme, par la femme ou par les deux</li> </ul> <p>Cible: 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion du projet</li> </ul> <p>Cible: &gt; 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de femmes membres des comités de gestion du projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</li> </ul> <p>Cible: &gt; 60%</p>	<p>Les hommes et les femmes jouent des rôles égaux sur le plan décisionnel.</p> <p>Des comités de gestion du projet sont créés et les femmes sont prioritaires pour occuper des postes à responsabilités.</p> <p>Une formation concernant les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons est dispensée aux membres des comités de gestion du projet, en mettant l'accent sur l'accroissement de la participation des femmes.</p>
<p><b>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées</b></p> <p>Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</li> </ul> <p>Cible: 100%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</li> </ul> <p>Cible: 90%</p>	<p>Des activités sont menées pour sensibiliser les personnes bénéficiant d'une assistance au programme du PAM.</p> <p>Des informations relatives au PAM, au projet, à ses objectifs, aux critères de sélection des bénéficiaires et aux rations peuvent être obtenues aux points de distribution des vivres, et un numéro de téléphone est indiqué pour les réclamations.</p>

ANNEXE II – CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
		Des dispositifs de retour d'information et de réclamation sont mis en place pour les bénéficiaires, et les questions touchant à la protection font partie du suivi ordinaire ainsi que du suivi post-distribution.
<b>Partenariats</b> Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires Cible: 80%</li> <li>➤ Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, des organisations du secteur privé et de la société civile, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement) Cible: 30% des contributions sont consacrées aux activités sur le terrain</li> <li>➤ Nombre de partenaires en mesure de fournir des intrants et des services complémentaires Cible: 30</li> </ul>	Le nombre de partenariats conclus avec des organismes publics, des organismes des Nations Unies, des ONG et des communautés reste stable ou augmente.  Les organismes prenant part au projet sont en mesure de fournir un financement complémentaire ou de mener des activités connexes.  Les partenaires partagent la vision du PAM.
<b>Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels</b> <b>Buts</b> 1. Aider les personnes, les communautés et les pays à renforcer la résilience face aux chocs, à réduire les risques de catastrophe et à s'adapter au changement climatique au moyen de l'assistance alimentaire et nutritionnelle 2. Mobiliser le pouvoir d'achat pour relier les petits exploitants aux marchés, réduire les pertes après-récolte, appuyer l'autonomisation économique des femmes et des hommes, et transformer l'assistance alimentaire en investissement productif dans les communautés locales 3. Renforcer la capacité des gouvernements et des communautés à établir, gérer et amplifier des institutions vouées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, des infrastructures et des systèmes de filets de sécurité durables, efficaces et équitables, y compris des systèmes liés aux chaînes locales d'approvisionnement agricole <b>Composantes</b> Vivres/Espèces contre travail/pour la formation (atténuation des risques, production maraîchère, renforcement de la résilience, changement climatique, développement rural, émancipation économique des femmes), fourniture d'un appui en matière de politiques générales et de systèmes visant à développer les capacités du Gouvernement, filets de sécurité fondés sur des activités productives		
<b>Effet direct 3.1</b> Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score relatif aux avoirs des communautés Cible: score supérieur au niveau de référence pour 80% des communautés ciblées</li> <li>➤ Score de consommation alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille</li> </ul>	Les avoirs communautaires ne sont pas endommagés ni réduits en raison de catastrophes ou de chocs.  Les actions de sensibilisation à la nutrition entreprises par le PAM amènent les bénéficiaires à diversifier leur régime alimentaire.



## ANNEXE II – CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p><b>Produits liés: A, B</b> [Voir le tableau des produits ci-après]</p>	<p>Cible: proportion des ménages ciblés ayant un niveau de consommation alimentaire insuffisant ou limite Niveau de référence: à confirmer Cible: à confirmer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score de diversité alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille</li> </ul> <p>Cible: score de diversité alimentaire en hausse chez les ménages ciblés Niveau de référence: à confirmer en mars 2014 Cible: à confirmer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice des stratégies de survie, en fonction du sexe du chef de famille</li> </ul> <p>Niveau de référence/cible: à confirmer en mars 2014 <b>Indicateurs de produit liés: A.1, A.2, A.4 et B.1</b> [Voir le tableau des produits ci-après]</p>	<p>La disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité ne varient pas au-delà des paramètres acceptables.</p> <p>Les chocs politiques et économiques et/ou les catastrophes ne contraignent pas les ménages vulnérables à avoir recours à des stratégies d'adaptation radicales.</p>
<p><b>Effet direct 3.3</b> Renforcement de la capacité des personnes, des communautés et des pays en matière de réduction des risques <b>Produits liés: F, J</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de capacité nationale</li> </ul> <p>Cible: indice en hausse par rapport à l'évaluation initiale Niveau de référence: à déterminer en mai 2014 Cible: à déterminer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion des communautés ciblées dont la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est améliorée avec l'appui du PAM</li> </ul> <p>Cible: capacité de gestion des chocs et des risques climatiques améliorée chez % de communautés ciblées Niveau de référence: 0% Cible: 60% <b>Indicateurs de produit liés: F.2 et J.1</b></p>	<p>L'environnement politique et économique est favorable, et la mise en œuvre n'est pas entravée par des chocs climatiques de grande ampleur.</p>



## ANNEXE II – CADRE LOGIQUE

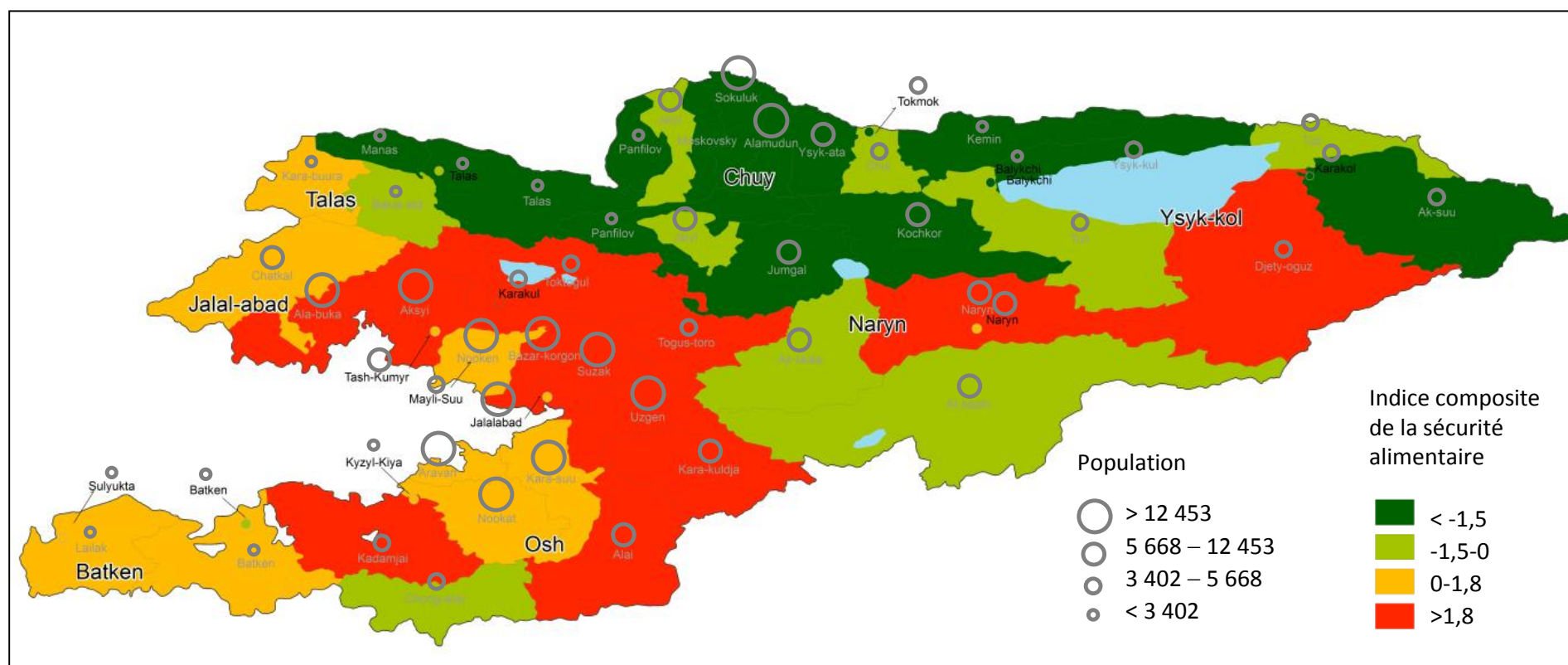
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<b>Produits</b>	<b>Indicateurs</b>	
<b>Produit A</b> Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés	A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu A.2 Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue A.4 Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu	
<b>Produit B</b> Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés	B.1 Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure	
<b>Produit F</b> Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés	F.2 Nombre de rapports de suivi/surveillance prenant en compte la sécurité alimentaire et la nutrition établis grâce à l'appui du PAM	
<b>Produit J</b> Appui fourni aux filets de sécurité nationaux concernant la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, les avoirs des communautés et la contribution globale au renforcement de la résilience	J.1 Nombre d'activités d'assistance technique organisées <sup>1</sup> , par type	

<sup>1</sup> Notamment, collecte, analyse et diffusion d'informations et de données chiffrées sur les risques, la vulnérabilité, la sécurité alimentaire et la nutrition; conception et accompagnement des stratégies, politiques et programmes mis en œuvre à l'échelle des communautés et sous la direction des pouvoirs publics relatifs aux filets de sécurité qui fournissent une assistance alimentaire et un appui technique en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ciblage, conditions imposées, choix de la modalité de transfert, suivi et évaluation, critères de début et de fin de prise en charge, etc.); évaluation des filets de sécurité et production de données concrètes; et activités techniques et analytiques transversales destinées à améliorer la prise en charge, à sensibiliser et à influencer sur l'élaboration des politiques dans le domaine des filets de sécurité au service de l'assistance alimentaire.

## ANNEXE III

## République kirghize: Indice composite de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité

Les zones vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire sont répertoriées à l'aide des quatre indicateurs suivants: i) l'adéquation de la consommation alimentaire (proportion de ménages dont le score de consommation alimentaire était inférieur à 42 en septembre 2013); ii) la pauvreté (proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté en 2012, selon la carte de la pauvreté établie par la Banque mondiale); iii) la dénutrition infantile (prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans en 2012 selon l'enquête démographique et sanitaire); et iv) la récurrence des catastrophes naturelles (enregistrées par le Ministère des situations d'urgence de 1999 à 2009).



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
PIB	produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SUN	mouvement Renforcer la nutrition
VCA	Vivres pour la création d'avoirs